

LE TRAVAIL DU SEXE COMME TRAVAIL

Le travail du sexe, c'est un travail. Cette déclaration simple mais puissante encadre les travailleurSEs du sexe non pas comme des criminels, des victimes, des vecteurs de maladies ou des pécheurs, mais comme des travailleurs. Le **droit au travail**, le choix de **son travail et des conditions de travail justes et sûres** sont des droits humains fondamentaux.

Le travail sexuel & l'économie:

Le travail du sexe est une activité génératrice de revenus.

Le travail du sexe permet une vie décente, par rapport à de nombreuses alternatives formelles et informelles sur le marché du travail.

Les travailleurSEs du sexe contribuent à l'économie.

Grâce aux revenus générés par le travail du sexe, les travailleurSEs du sexe soutiennent leurs familles.

Le travail du sexe est l'une des formes de travail intime, principalement entrepris par des femmes, qui ont des dimensions de genre, de classe et de race et sont souvent informels, sous-évalués et sous-payés.

Le mouvement pour les droits des travailleurSEs du sexe s'inscrit dans une lutte plus large pour la justice économique.



10 AVANTAGES DE L'APPROCHE DU TRAVAIL:

Protection juridique

Si le travail du sexe est un travail, ce n'est pas un crime, ce qui fait de la criminalisation un modèle juridique inapproprié. Les travailleurSEs du sexe sont protégés par les mêmes lois du travail et d'autres lois qui protègent les droits de tous les citoyens.



Réduction de la stigmatisation

Le travail du sexe est accepté comme un travail et est jugé selon les mêmes normes qui sont appliquées à d'autres emplois, ce qui réduit à la fois la stigmatisation sociale et intériorisée.

Établir des normes pour un travail décent

L'approche du travail reconnaît la capacité des adultes consentants et la distinction entre le travail du sexe et la traite. Cela permet l'établissement de normes dans l'industrie et réduit l'exploitation.



Liberté d'organisation et de syndicalisation

Si le travail du sexe est un travail, les travailleurSEs du sexe peuvent organiser et former des associations, des collectifs et des syndicats comme d'autres travailleurs. Cela leur permet d'établir des normes de l'industrie, d'accéder à la représentation juridique et au soutien, d'entamer des négociations, de négocier collectivement, et de lancer des actions industrielles comme des grèves.

Réduction de la violence et harcèlement policier

Lorsque le travail du sexe n'est pas reconnu comme un travail, le manque d'accès à la justice crée une impunité pour les auteurs de violences contre les travailleurSEs du sexe, y compris les forces de l'ordre abusives.



Amélioration de la santé et de la sécurité au travail

Reconnaître le travail du sexe comme travail et la décriminalisation permet aux travailleurSEs du sexe d'insister sur l'utilisation du préservatif et de réduire la vulnérabilité à la violence sexuelle et les obstacles à l'accès aux services de santé.

Amélioration de l'accès à la protection sociale

Lorsque les travailleurSEs du sexe sont reconnues comme travailleuses, elles peuvent accéder à la gamme des protections sociales, telles que les indemnités de maladie, les pensions, les allocations de chômage, les prestations de maternité ou de paternité, les prestations d'invalidité et l'indemnisation des accidents du travail.



Amélioration de l'accès aux services sociaux et aux ressources

Actuellement, dans de nombreux pays, les travailleurSEs du sexe sont contraintes de participer à des programmes de « sauvetage/réhabilitation/sortie », qui violent leur droit au libre choix de l'emploi et les laissent souvent sans alternatives économiques réalistes. La reconnaissance du travail du sexe comme travail permettrait aux travailleurSEs du sexe d'accéder plus librement aux possibilités d'éducation et de développement.

Libre choix de l'emploi

La stigmatisation, la discrimination et la criminalisation empêchent les travailleurSEs du sexe d'accéder à d'autres emplois. Reconnaître le travail du sexe comme travail réduirait les obstacles tels que le casier judiciaire et le manque d'« antécédents d'emploi » et reconnaîtrait les compétences et l'expérience des travailleurSEs du sexe.



Alliances avec d'autres travailleurs et mouvements sociaux plus larges

L'approche du travail reconnaît que bon nombre des conditions inacceptables et d'exploitation du travail du sexe ne sont pas spécifiques au travail du sexe, mais existent dans le contexte plus large de l'injustice économique mondiale. Il offre l'occasion de former des alliances avec d'autres groupes de travailleurs et des mouvements sociaux plus larges.



LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DEMANDENT LA RECONNAISSANCE LÉGALE DU TRAVAIL DU SEXE COMME TRAVAIL!

Pour en savoir plus sur l'approche du travail, lisez le Document de Politique Générale Reconnaître le Travail du Sexe comme un Travail:

<https://www.nswp.org/resource/policy-brief-sex-work-work> ou sur <http://bit.ly/sex-work-as-work>



nswp

Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights